



**Chancellerie d'Etat**

Château cantonal

1014 Lausanne

# **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2017**

## **du Département de l'économie, de l'innovation et du sport**

**Le rapport se présente par service**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

## 2017 au Département de l'économie, de l'innovation et du sport

### Emploi

L'amélioration de l'environnement conjoncturel international bénéficie aussi à l'économie suisse, qui retrouve son dynamisme au cours du troisième trimestre. Elle affiche d'ailleurs son taux de croissance le plus élevé depuis l'abolition du taux plancher du franc face à l'euro le 15 janvier 2015. Ce regain de croissance se traduit dans le canton de Vaud par une baisse du taux de chômage moyen de 4,7 à 4,5% et une évolution positive de plusieurs indicateurs économiques.

### Économie

À l'occasion du changement de législature, le Département de l'économie et du sport se voit confier la responsabilité transversale de la politique d'innovation. À ce titre, le DEIS assume la responsabilité de divers projets et processus engagés ainsi que les relations avec l'EPFL, afin de renforcer l'impact sur l'emploi local.

Le déploiement du Parc national d'innovation (Switzerland Innovation) et l'adhésion du Canton de Vaud à DigitalSwitzerland, initiative conjointe de l'industrie, des pouvoirs publics et de la science, sont des illustrations parmi d'autres du rôle moteur que celui-ci entend jouer en matière de transition numérique et de digitalisation de l'économie.

La stratégie de soutien économique aux Alpes vaudoises continue de se déployer. Après un premier paquet de mesures en 2016, le processus se poursuit en deux phases totalisant près de 16,7 millions de francs d'aides à fonds perdu.

En fin d'année, une délégation se déplace en Iran, afin d'assurer la promotion du tissu économique vaudois dans ce pays de 80 millions d'habitants qui était, en 2015 déjà, le 5ème partenaire commercial de la Suisse au Moyen-Orient. À la suite de la ratification par la Suisse au printemps d'un accord commercial non préférentiel, les relations économiques avec l'Iran sont amenées à s'approfondir et se renforcer.

### Agriculture

À la suite de la diffusion d'une vidéo montrant des cas de maltraitance et de cannibalisme dans une porcherie vaudoise, le Conseil d'Etat valide les propositions du DEIS afin de prendre des mesures permettant de corriger des situations ponctuelles inadmissibles. Un contrôle général et simultané des 23 porcheries de l'entreprise incriminée est mené conjointement par le SCAV et le SAVI, qui débouche sur des dénonciations pénales et des enquêtes et sanctions administratives.

Tout en rappelant qu'une écrasante majorité de porcheries travaillent correctement, le Canton de Vaud s'engage afin de rétablir la confiance du public et des consommateurs et soutenir les producteurs responsables. Ainsi, de nombreuses mesures de prévention sont prises, telles que des formations obligatoires pour les porchers bénéficiant d'aides publiques, le doublement du montant alloué aux contrôles des porcheries par des vétérinaires ou encore un soutien accru aux porcheries «paille et soleil».

### Consommation

La nouvelle législature prépare le terrain pour la création d'une Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et de la consommation, avec le transfert du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), en provenance du Département du territoire et de l'environnement (DTE).

Le DEIS acquiert ainsi de nouvelles compétences, notamment le contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels, ainsi que l'application de la législation en matière de santé animale, de bien-être des animaux et de police des chiens. Du contrôle des poids et mesures en passant par l'inspection des eaux et la protection des consommateurs, c'est donc un large panel d'activités qu'il faut intégrer au fonctionnement du département.

### Sport

Soumis en 2016, un crédit de 30 millions est obtenu pour la réalisation de l'infrastructure de glace de Malley. Les travaux débutent en octobre, les trois patinoires devant ouvrir leurs portes en août 2019 et le reste du centre en janvier 2021.

La nouvelle patinoire-salle de spectacle s'intégrera donc parfaitement dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020, pour lesquels les travaux de préparation suivent leur cours.

À la suite d'une étude menée fin 2016 auprès des clubs sportifs vaudois, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil un crédit-cadre couvrant les années 2018 et 2019 et qui permettra de subventionner 18 projets sportifs. Accordant plus de 7 millions de francs de subventions et près de 14,7 millions de prêts sans intérêts, le Canton de Vaud soutient ainsi la construction ou la rénovation d'infrastructures sportives d'importance régionale et nationale.

## Population

---

Le projet de nouvelle loi cantonale sur le droit de cité vaudois est adopté en décembre par le Grand Conseil, à la fin d'une procédure de consultation lancée en automne. Ce texte conforme le droit vaudois à la nouvelle législation fédérale davantage restrictive entrée en vigueur le 1er janvier 2018, tout en respectant la Constitution vaudoise qui défend le principe d'une naturalisation aisée pour les étrangers.

Le nombre de naturalisations reste à un niveau soutenu, semblable à l'exercice 2016, avec près de 7000 personnes concernées. La diminution du nombre d'arrivées de requérants d'asile en Suisse se poursuit, le nombre de personnes attribuées au Canton de Vaud par la Confédération baissant dès lors naturellement de 2100 en 2016 à quelque 1400 en 2017.

## Rôle et principales prestations

L'état-major du département de l'économie, de l'innovation et du sport appuie et conseille le conseiller d'Etat dans la conduite politique, stratégique et opérationnelle du département. Il assume les missions que le conseiller d'Etat lui délègue. Dans ce cadre, il assure la planification et le contrôle des affaires départementales, ainsi que la coordination interne et externe au département.

Dans ce cadre, ses principales prestations sont les suivantes:

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions. Dans ce cadre, il suit, voire participe à la mise en œuvre des objectifs stratégiques du département (réalisation du programme de législature)
- Appui aux services du département en matière de finances, de ressources humaines et de conseils juridiques et politiques.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du chef de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques

Il assume, en outre, la gestion des relations institutionnelles avec la Banque cantonale vaudoise [LBCV], le secrétariat de l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en matière de conflits collectifs du travail, et exerce la surveillance de l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Conseil d'Etat
- Chancellerie
- Services du DEIS
- Autres Départements et/ou services de l'Administration cantonale vaudoise (ACV)
- Grand Conseil
- Partenaires externes à l'Etat
- Recourants

## Gestion des ressources humaines du département de l'économie, de l'innovation et du sport – Descriptif

- Appui et conseil au chef de département, au secrétariat général et aux chefs de service en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui et conseil aux services en matière de gestion RH (recrutement, formation, case management, coaching, mobilité et réinsertion professionnelle, identification de la relève, gestion des conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel, procédures disciplinaires, etc)
- Appui et conseil aux services en matière de respect des normes légales et des processus RH
- Appui aux services en matière d'organisation et de restructuration
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle RH, suivi et contrôle des effectifs
- Gestion RH du SG, du SPECo et du SEPS
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département
- Relais entre le SPEV et le département pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RRH et CoRH des services du département
- Gestion du logiciel Mobatime en tant qu'administrateur départemental et répondant SG
- Coordination de la mise en oeuvre du logiciel Mobatime version V6 pour l'ensemble du DEIS
- Participation au projet SIRH pour le DEIS

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Chef-e-s de services, cadres, collaborateurs, apprenti-e-s et stagiaires
- Fonctions RH de l'Administration cantonale vaudoise (ACV)
- Services transversaux ACV: Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV), Groupe Impact, Service juridique et législatif (S JL), Centre de santé au travail (CST), etc.
- Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), Office de l'assurance invalidité (OAI), Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS, Mutuel assurances, etc.
- CEP, IDHEAP, UNIL
- Commission du personnel, syndicats, avocats, Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale (TRIPAC)
- Candidat-e-s et autres partenaires externes.

## 51.3 Finances

---

Appui aux services : gestion financière du département.

### Descriptif

---

- Tenue de la comptabilité des services SG, SPECo, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEIS.
- Mise en place du système de contrôle interne et suivi du respect des directives et procédures financières et comptables au sein du département.
- Support et appui aux utilisateurs SAP afin d'assurer une utilisation optimale du nouveau système informatique financier
- Participation aux projets départementaux ayant des implications financières.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Services du DEIS
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Fournisseurs

## Développement du projet "Vaud Oenotourisme"

Le projet «Vaud Oenotourisme» a franchi un nouveau cap cette année. La fédération intersectorielle et interrégionale bat son plein et démontre toute sa valeur ajoutée pour la promotion et pour l'économie vaudoise en général. Outre deux rendez-vous du réseau, les prestataires de terrain ont aussi pu optimiser leur offre et identifier des pistes d'innovation en participant à trois sessions de certification-formation, qui ont toutes affiché complet.

La première édition du Prix et des Rencontres suisses de l'Oenotourisme, organisée le 8 septembre 2017, a connu un franc succès et a permis d'asseoir la position du canton de Vaud comme précurseur en matière de développement coordonné de cette offre touristique.

Le grand public a également bénéficié de nombreuses prestations. Quatre «balades oenotouristiques» supplémentaires ont en effet été inaugurées dans le Chablais, au Pays d'Enhaut, à la Vallée de Joux et aux Côtes de l'Orbe. En outre, Vaud Oenotourisme a soutenu l'événement des «Pintes ouvertes», organisé par GastroVaud et s'inscrivant dans la continuité des «Caves ouvertes».

La campagne oenotouristique continue donc son expansion et porte ses fruits, à l'instar du doublement du nombre annuel de visiteurs sur le site [www.myvaud.ch](http://www.myvaud.ch), témoin parmi d'autres tant du travail de fond de Vaud Oenotourisme et de sa présence continue sur le terrain que du caractère porteur et rassembleur de ce projet.

## Marque Vaud

Le département de l'économie, de l'innovation et du sport s'attèle depuis 2016 à la création d'une marque territoriale pour le canton de Vaud. L'objectif fixé est de dépasser la seule promotion d'image valorisant les atouts d'un territoire et de développer une marque d'excellence qui véhicule les valeurs fondamentales du canton. A cet égard, un groupe de travail de nature institutionnelle a travaillé sur l'identification des principales valeurs du canton.

## Réseau postal : Appui aux communes

La Poste a présenté le 7 juin 2017 son projet de futur réseau vaudois et annoncé qu'elle entamera des discussions avec des communes vaudoises portant sur 49 bureaux et offices postaux susceptibles d'être transformés ou fermés d'ici 2020.

Dès lors, le secrétariat général du département de l'économie, de l'innovation et du sport a été chargé de la mise en place d'un groupe de travail interdépartemental chargé de réfléchir à des critères dont la Poste n'aurait pas tenu compte dans le cadre de sa stratégie, de manière à alimenter le dialogue entre elle et le Canton.

Par ailleurs, le chef du DEIS a assuré de son soutien les communes concernées par des procédures de fermetures et de transformation, mettant à leur disposition son secrétariat général comme antenne de conseil et d'information.

## **Surveillance de l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger**

Le secrétariat général du département de l'économie, de l'innovation et du sport agit en qualité d'autorité cantonale de surveillance en matière d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. A ce titre, il peut notamment recourir contre une autorisation de la Commission foncière, section II, qui statue en premier lieu sur les demandes d'acquisition. Le secrétariat général peut également agir sur le plan civil ou pénal, dans le but de mettre un terme à un état illicite.

Durant l'année 2017, le secrétariat général a analysé 158 dossiers transmis par la Commission foncière, section II. A titre de comparaison, il en a traité 155 en 2016 et 136 en 2015.

## **Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail**

L'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail a pour mission de prévenir et de régler les conflits collectifs de travail qui peuvent survenir entre un employeur privé et un syndicat ou un groupe de travailleurs. Institué comme organe d'arbitrage, il a pour mission de statuer sur ces conflits, à condition qu'il ait été investi de ce pouvoir par les parties.

En 2017, l'Office a été saisi à une reprise. Cette procédure a cependant fait l'objet d'un retrait par la suite.

## **Traitements des recours hiérarchiques**

Le recours devant le département ou le Chef du département est prévu dans différents domaines, notamment en matière de protection des travailleurs, d'agriculture et de viticulture ou encore de police du commerce. Ensuite du transfert au département, le 1er juillet 2017, du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), les recours administratifs contre les décisions de ce service ou du vétérinaire cantonal sont également de la compétence du DEIS.

Le secrétariat général se charge de l'instruction de ces procédures. Il assure également le suivi du dossier lorsque la décision du département ou du Chef du département fait l'objet d'un recours devant les instances cantonale ou fédérale.

Neuf procédures de recours devant le département ou le Chef de département étaient pendantes au 31 décembre 2016. Onze recours ou réclamations ont été déposés durant l'année 2017. Neuf dossiers sont en cours de traitement. Onze décisions ont été rendues. Une seule d'entre elles a fait l'objet d'un recours devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal ; la procédure est en cours. Par ailleurs, trois autres procédures sont encore pendantes devant le Tribunal administratif fédéral ou le Tribunal fédéral, contre des décisions du département rendues avant la fin de l'année 2016.

Enfin, le secrétariat général agit en qualité d'autorité concernée dans le cadre d'une procédure de recours contre une décision de la Commission foncière, section I, pendante devant le Tribunal cantonal.

## **Consultations**

Durant l'année 2017, le secrétariat général du département de l'économie, de l'innovation et du sport a traité directement ou coordonné 51 consultations initiées par d'autres départements ou par les autorités de la Confédération.



## **Surveillance de l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger**

---

<https://www.vd.ch/themes/territoire/registre-foncier/acquisition-par-des-etrangers/>

## **Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs de travail**

---

<https://www.vd.ch/autorites/departements/deis/secretariat-general/office-cantonal-de-conciliation-et-darbitrage-en-cas-de-conflits-collectifs-du-travail/>

## 59.0 Direction du service

### 59.0 Direction du service

---

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

### Descriptif

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEIS
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Entreprises de biens et services (start-up, PME/PMI, sociétés multinationales)
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

## 59.1 Promotion économique

### 59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

#### Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien à l'innovation.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

#### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV), Greater Geneva Berne area (GGBa) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles
- Entreprises / PME
- Organisme d'aide à la création d'entreprises
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Switzerland Global Enterprise (SGE)

## 59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

### 59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

#### Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

#### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise, GastroVaud.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

## 59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

### 59.3 Développement régional et politique des pôles de développement (PPDE)

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

#### Descriptif

- Etudes spatiales à incidences économiques (activités et logement).
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises et projets de logement, notamment d'utilité publique.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.

#### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Agglomération, Projet d'agglomération Grand Genève.
- Union des communes vaudoises (UCV) et Association de communes vaudoises (AdCV)
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Secrétariat d'Etat à l'économie (Nouvelle politique régionale, NPR).

## 59.4 Police cantonale du commerce

### 59.4 Police cantonale du commerce

#### Descriptif

#### Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Entreprises proposant d'autres activités à risque au sens du droit fédéral topique
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

#### Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises (LEAE)
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)

#### Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes et préfectures
- Administrés
- Commerçants, restaurateurs
- Associations faïtières, notamment GastroVaud
- Organisateurs de manifestations, loteries
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige
- Entreprises proposant des autres activités à risque au sens du droit fédéral topique

## Alpes vaudoises 2020

Pour mémoire, il convient de rappeler qu'en mars 2015, le Conseil d'Etat validait sa ligne stratégique, sa feuille de route ainsi que les modalités financières qu'il entendait mettre en œuvre pour assurer la concrétisation du projet "Alpes vaudoises 2020" (AV 2020). Dans le prolongement de ces décisions de principe, le Grand Conseil validait, courant juin 2016, un premier Exposé des motifs et projet de décret doté de CHF 12,8 millions d'aides à fonds perdu cantonale portant sur le seul volet "remontées mécaniques et enneigement artificiel" de la démarche. Doté d'une enveloppe maximale de CHF 46 millions, ce volet spécifique de la stratégie de soutien du canton à la reconversion et dynamisation des Alpes vaudoises est déployé aux côtés des autres axes du projet AV 2020 qui reposent sur une ligne cantonale claire en matière d'infrastructures de mobilité, de tourisme quatre-saisons, d'hébergement, de remontées mécaniques et de mesures environnementales, toutes cinq thématiques indissociables pour relever les défis structurels de l'économie des Alpes vaudoises.

Dans la foulée de ce premier EMPD, l'année 2017 a été marquée par la transmission au Grand Conseil, puis la validation par celui-ci de deux autres EMPD financiers concernant le volet "remontées mécaniques et enneigement artificiel" de la démarche AV 2020. Adopté par le Parlement en juin 2017, le deuxième EMPD a porté sur un montant d'aides à fonds perdu cantonale de CHF 6,78 millions. Ce montant, couplé à des aides fédérales pour CHF 4,2 millions (prêts sans intérêts entièrement cautionnés par les communes bénéficiaires), a été octroyé en faveur des projets suivants: modernisation du télésiège débrayable Le Fer-Combe de Brion-Mayen-Tête d'Aï, création d'une piste de ski Scex Rouge – Cabane des Diablerets, remplacement du va-et-vient Les Gouilles – La Videmanette et enfin d'enneigement mécanique La Videmanette étape 1 (intermédiaire).

Poursuivant sur un rythme particulièrement soutenu, dicté par les impératifs du calendrier de préparation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ 2020), un troisième EMPD - spécifiquement dédié aux infrastructures nécessaires aux épreuves de glisse des JOJ - a été validé par le Grand Conseil en novembre 2017. Les projets mis au bénéfice de cette troisième enveloppe financière d'un montant d'aides à fonds perdu cantonale de CHF 7,9 millions (couplées à des prêts fédéraux de CHF 7,14 millions) concernent le déplacement et le remplacement du télésiège des Vioz aux Diablerets par une nouvelle télécabine 10 places, des aménagements à effectuer sur la piste de la Jorasse (Dialberets) ainsi que l'aménagement de la piste de Chaux-de-Mont à Leysin.

Depuis la levée du moratoire en 2015, et tenant compte de l'assainissement financier de la Videmanette de CHF 7,85 millions fin 2015, ce sont en tout quelque 35 millions de francs d'aides à fonds perdu qui ont ainsi été investis, en deux ans, par le Canton sur le périmètre régional des Alpes vaudoises.

## Parc national d'innovation (Switzerland Innovation)

Pour rappel, le Parc national d'innovation (Switzerland Innovation) est une initiative – née de la volonté des Chambres fédérales à la faveur de l'adoption de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) – qui vise à renforcer la politique fédérale de soutien à l'innovation et de transferts de technologies entre les hautes écoles et le monde de l'entreprise. Cette initiative, lancée officiellement en janvier 2016, a pour objectif de rendre la Suisse plus attractive au niveau international pour des entités de recherche et développement de sociétés de dimension internationale en mettant à leur disposition des surfaces entièrement viabilisées (terrains à bâtir ou surfaces de planchers) à proximité des hautes écoles et d'entreprises existantes. Le Parc national d'innovation doit ainsi permettre à la Suisse de conserver sa place à la pointe de ce domaine et d'assurer sa compétitivité à l'avenir, en complément des outils existants de promotion de la place économique et académique suisse. Dès son lancement, Switzerland Innovation a fonctionné en réseau autour de deux sites principaux (hubs) liés aux écoles polytechniques fédérales de Lausanne et de Zurich, ainsi que de trois sites secondaires implantés en Argovie, dans le Nord-Ouest de la Suisse (BL, BS, JU) et à Bienne. Il est également à noter que le hub autour de l'EPFL (SIP – Network West EPFL) s'est lui-même organisé en réseau regroupant 3 sites sur sol vaudois (Quartier de l'innovation de l'EPFL, Biopôle à Epalinges et Y-Parc à Yverdon en tant que site de réserve), aux côtés des sites de Sion (Energypolis), de Genève (Campus Biotech), de Neuchâtel (Microcity) et de Fribourg (Bluefactory).

Pour le Canton de Vaud, au titre de l'exercice passé sous revue, cette initiative s'est déployée à trois niveaux.

1. Au niveau fédéral, au travers de la participation du Chef du DEIS au Conseil de la Fondation Switzerland Innovation. Depuis le lancement du PNI – Switzerland Innovation en janvier 2016, les travaux conduits en 2017 par la Fondation ont encore majoritairement porté sur l'établissement des règles de fonctionnement de cette nouvelle plateforme de promotion de la place économique et académique suisse. Au titre des principales nouveautés, les deux Hubs du PNI – constitués autour de l'EPFL et de l'EPFZ – ont réussi à obtenir chacun un siège de plus au Conseil, reflétant ainsi leur rôle conjoint de fer-de-lance du dispositif à l'échelle nationale. Les autres documents afférents à la gouvernance de Switzerland Innovation ont principalement porté sur les modalités d'activation et de suivi des cautionnements fédéraux associés au programme (ouverture d'une première enveloppe de CHF 150 millions), à la contractualisation des relations entre la Fondation nationale et les parcs d'innovation reconnus (contrat d'affiliation) ainsi qu'à l'utilisation de la marque « Switzerland Innovation ». Sur le plan de la promotion, des premières actions se sont déployées en Suisse et à l'étranger, appuyée par des nouveaux supports de communication.
2. Au niveau intercantonal, au travers de la participation du Canton de Vaud à l'Association SIP Network West EPFL ( qui regroupe, aux côtés de l'EPFL, les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg et Valais). A cet échelon également, la majeure partie des travaux conduits en 2017 a consisté à finaliser la mise en œuvre des règles de fonctionnement de ce partenariat intercantonal ainsi qu'à établir les premiers supports promotionnels propres à faire rayonner l'écosystème d'innovation qu'est la Suisse occidentale sur le plan national et à l'international.

3. Au niveau cantonal, au travers de la codification d'une convention et d'un plan stratégique entre l'Etat de Vaud et l'EPFL. En contrepartie d'une subvention de CHF 250'000.- au maximum (renouvelable en fonction des résultats), l'EPFL, par le biais de la Vice-présidence à l'innovation (VPI), s'engage à contribuer à l'atteinte des résultats suivants :

- Nouveaux prospects (via le réseau de la VPI) : 10-15
- Premières visites (via le réseau de la VPI) : 7-10
- Implantations (via le réseau de la VPI) : 2-4
- Emplois immédiats en ETP (année d'implantation) : 15-25
- Emplois en ETP à 3 ans : 30-50

## Police du commerce et économie 4.0

La mondialisation de la technologie s'apprête à connaître une nouvelle phase d'expansion, au travers de la révolution digitale en cours, soit une numérisation à large échelle et en profondeur non seulement de l'économie, mais bien de la société dans son ensemble. Dans la redéfinition des interactions humain-machine qui en découle au travers du Big Data, de l'Internet des objets, de la robotisation et de l'intelligence artificielle, les modèles économiques, d'affaires, de consommation ainsi que les rapports et pratiques sociales vont également se recomposer. Au titre des éléments les plus visibles de ces changements en profondeur figure assurément la commercialisation en ligne de biens et services par le biais de plateformes de type Uber ou Airbnb qui questionnent non seulement les modèles économiques des branches concernées, mais également les modes de consommation y afférents. En effet, le consommateur est – par le biais des outils de commercialisation électronique – mis en relation avec une offre quasi illimitée de biens et/ou services, et ce sans contrainte de temps, ni d'espace. Paradoxalement peut-être, il aspire parallèlement à pouvoir consommer de façon plus « responsable » ou plus « citoyenne ». Ainsi, la demande en produits certifiés locaux allant jusqu'à s'échanger avec des moyens de transaction alternatif (bitcoin à l'échelle internationale, monnaies locales à l'échelle régionale) va sans cesse croissant.

Dans ce contexte évolutif, les domaines d'activités traditionnels de la Police cantonale du commerce sont interrogés et se voient complétés par d'autres champs d'intervention potentiels. Dans le domaine spécifique du transport professionnel de personnes, la déploiement à large échelle et extrêmement rapide de Uber conduit nombre de collectivités publiques, communes, régions, voire Etats à réglementer ce secteur dont les enjeux sont évidents en termes de protection du consommateur ainsi que des travailleurs. Fort de ces constats, le Conseil d'Etat a mis en consultation, courant mai 2017, un avant-projet de révision partielle de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE). Celui-ci a pour but de régler et d'harmoniser les problèmes inhérents aux activités des taxis, et plus particulièrement en relation avec les nouvelles pratiques apparues avec Uber. Plus particulièrement, la consultation publique a porté sur les propositions suivantes: tous les chauffeurs seront soumis aux mêmes conditions, à savoir l'obligation de posséder un permis professionnel. Il ne sera donc plus autorisé de s'improviser chauffeur sur le modèle d'Uberpop. Subsisteront deux catégories de véhicules: les taxis (actuels taxis A) et les véhicules de transport avec chauffeur (VTC), en particulier les véhicules utilisant l'application Uber. Les résultats de la procédure de consultation pris en compte, le Conseil d'Etat transmettra son projet au Grand Conseil dans le courant du 1er trimestre 2018.



## Entrée en vigueur de la révision partielle de la LADE

Approuvée par le Grand Conseil dans le courant du mois de septembre 2016, la révision partielle de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) est entrée en vigueur le 1er janvier 2017. Elle s'est accompagnée de l'entrée en vigueur, à la même date, de deux règlements d'application, l'un concernant les projets portés par les entreprises, l'autre relatif aux projets régionaux. Pour mémoire, les modifications apportées par rapport à la loi initiale, telle que validée en 2007 par le Parlement, sont de deux natures différentes :

- Le premier volet de révision de la LADE touche à la substance de la politique publique d'appui au développement économique par l'introduction d'un nouvel article (art. 24a nouveau) visant à compléter le dispositif actuel par une base légale qui permettra à l'Etat de conduire une politique foncière renforcée et davantage proactive dans les zones industrielles, ce par le biais des communes.
- L'autre volet de la révision de la LADE touche à plusieurs aspects de sa gouvernance et de sa mise en œuvre, à savoir, principalement : la confirmation et le renforcement du principe de subsidiarité de l'intervention de l'Etat dans le champ économique ; une plus forte implication du Conseil d'Etat, par un accroissement de ses compétences décisionnelles, dans le processus d'analyse et d'octroi des aides LADE ; renforcement de la coordination interdépartementale et inter-services; un renforcement des mécanismes d'évaluation des effets de la LADE ainsi qu'une simplification des structures de mise en œuvre de la LADE par la suppression du Conseil économique. En particulier, nous rappellerons ici les nouvelles règles régissant l'octroi des aides LADE :

*Au niveau des seuils et plafonds décisionnels dans l'octroi des aides LADE :*

- Aides à fonds perdu : SPECo  $\leq$  100 KCHF / DEIS  $\leq$  250 KCHF / CE  $\geq$  250 KCHF
- Prêts/cautions : SPECo  $\leq$  100 KCHF / DEIS  $\leq$  750 KCHF / CE 750  $\geq$  KCHF

*Au niveau des taux maximum des aides LADE dans le financement des projets:*

- Aides à la promotion des atouts du canton au-delà de ses frontières :  $\leq$  50% (pas de changement)
- Aides (à fonds perdu ou cautions) aux projets « Entreprises » :  $\leq$  50% (pas de changement)
- Aides à fonds perdu aux projets régionaux :  $\leq$  50% (contre 80% dans certains cas auparavant)
- Aides sous formes de prêts aux projets régionaux :  $\leq$  35% (anciennement  $\leq$  50%)
- Il est à souligner que ces nouveaux taux font l'objet d'une mesure d'accompagnement sous la forme d'un nouvel article 5a LADE permettant au Conseil d'Etat, dans des situations exceptionnelles et/ou jugées stratégiques d'aller au-delà des taux fixés.

## Evaluation indépendante de la PADE 2012-2017

En application de l'article 8, alinéa 2 de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE), une évaluation indépendante - soit par un organisme tiers - de la Politique d'appui au développement économique (PADE) doit avoir lieu régulièrement afin d'apprécier les effets et l'efficacité des mesures prises dans ce cadre.

Premier exercice du genre, la PADE 2012-2017 a couvert la période correspondant à la législature qui vient de s'achever. Afin de tirer un premier bilan de cette politique, un mandat d'évaluation a été confié à un mandataire externe (Ecoplan et Sofies) au terme d'un appel d'offre public. Les résultats de cette évaluation sont attendus dans le courant du premier semestre 2018. Les constats et recommandations qui seront ainsi dressés serviront à la rédaction de la future période de programmation de la PADE qui portera sur les années 2018-2022.

## Fonds de soutien aux entreprises industrielles

Pour mémoire, il convient de rappeler que le Grand Conseil a adopté, en juin 2015, le décret instituant une enveloppe globale de CHF 17,5 millions destinés à soutenir les entreprises industrielles vaudoises. Le fonds de soutien à l'industrie, comme il a été convenu de l'appeler, a continué à développer ses effets dans le courant 2017, comme l'illustrent les statistiques ci-après :

Nombre d'aides accordées : 20

- Aides directes non remboursables : 13
- Cautionnements : 7
- Prêts : 0

Entreprises soutenues : 19 (une ayant bénéficié des deux types d'aide)

Emplois concernés : 894

- Aides directes non remboursables : 721
- Cautionnements : 240

Somme des aides accordées : CHF 3'147'020.-

- Aides directes non remboursables : CHF 911'051.-
- Cautionnements : CHF 2'315'000.-

Somme des investissements consentis par les société soutenues : CHF 10'881'712

- Aides financières non remboursables : CHF 3'389'712.-
- Cautionnements : CHF 7'492'000.-

Effet de levier :3.46

- Aides financières non remboursables : 3.72
- Cautionnements : 3.24

## **Crédit-cadre en faveur du foncier industriel**

En 2016, le Conseil d'Etat décidait de compléter sa politique de soutien à l'emploi industriel dans le Canton de Vaud par un volet novateur visant à renforcer la maîtrise foncière des collectivités publiques en zones industrielles, ce dans le but de mettre à disposition des entreprises, des terrains équipés en suffisance à un coût supportable. À cette fin, le Gouvernement, puis le Grand Conseil ont approuvé l'insertion d'un nouvel article (24b) dans la LADE qui permet à l'État d'octroyer aux communes ou entités constituées par ces dernières – et à elles seules – une aide à fonds perdu pour abaisser le prix de vente des terrains. Le taux de soutien est plafonné à 10% de la valeur du bien. Parallèlement, un EMPD dédié à la problématique foncière en zones industrielles et doté de CHF 9 millions sur quatre ans (2016-2019) a été validé afin d'alimenter financièrement ce nouvel outil au service du tissu économique industriel vaudois.

Après la concrétisation de plusieurs projets ponctuels les années précédentes à Orbe (2009), Crissier (2010), Payerne (2012), Vallorbe (2013), Aigle (2014), Moudon (2014) et Goumoëns (2016), le nouveau crédit-cadre a stimulé le nombre de projets et l'année 2017 a donné lieu aux décisions de soutien suivantes:

- Abaissement du prix d'une parcelle industrielle à Yverdon-les-Bains par une aide à fonds perdu de CHF 43'300.- soit 4% du prix de vente, en vue de l'implantation de l'entreprise de biotechnologie Incyte. Celle-ci prévoit un investissement de CHF 100 millions et 70 emplois.
- Abaissement du prix d'une parcelle industrielle à Yverdon-les-Bains par une aide à fonds perdu de CHF 195'630.- soit 4% du prix de vente, en vue de l'implantation de l'entreprise d'instruments de précision Sylvac. Celle-ci va investir CHF 10 millions et installer 50 emplois.
- Acquisition d'une parcelle en zone industrielle de Sainte-Croix par une aide à fonds perdu de CHF 80'447.- soit 10% du prix d'acquisition par la commune de Sainte-Croix en vue d'étendre le technopôle de micro-manufacturing.

D'importants projets sont en cours d'analyse sur des périmètres industriels localisés, principalement dans le Jura-Nord vaudois. Leur concrétisation devrait intervenir dans le courant 2018.

Politique d'appui au développement économique (PADE / texte intégral)

Politique des pôles de développement - Actualisation (PPDE / texte intégral)

Les Enjeux du tourisme vaudois 2010 (texte intégral)

Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

## 52.0 Gestion et administration du service

### Descriptif

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

## 52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

### 52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

### Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS)

Service de l'emploi (SDE)

Groupes de prestations

## 52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

### 52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI

---

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle

#### Descriptif

---

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Demandeurs d'emploi.

## **52.3 Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail**

### **Descriptif**

- Réinsertion des demandeurs d'emploi (LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement (ORP).
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre décisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP).

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

## **52.4 Versement des indemnités de chômage**

---

### **Descriptif**

---

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Chômeur.
- Entreprises.



## L'amélioration conjoncturelle profite aux demandeurs d'emploi et se traduit par une baisse du chômage

En 2017, l'économie suisse a bénéficié de l'amélioration de l'environnement conjoncturel international. C'est durant le troisième trimestre qu'elle a retrouvé son dynamisme avec un produit intérieur brut (PIB) affichant son taux de croissance le plus élevé depuis la suppression du cours plancher.

Ces effets conjugués à un franc suisse qui a amorcé sa baisse face à l'euro en cours d'année se sont répercutés dans le canton de Vaud : la pression sur les entreprises exportatrices a baissé et la forte demande intérieure, soutenue par la poussée démographique, a profité aux entreprises non exportatrices notamment dans le secteur des services. Ce regain de croissance s'est traduit par une baisse du taux de chômage et une évolution positive de plusieurs indicateurs économiques. La tendance devrait encore s'accroître durant les prochains mois, instaurant un climat favorable à l'emploi et stimulant la reprise dans plusieurs secteurs d'activité comme l'industrie, le commerce de détail et l'hôtellerie-restauration.

Ce dernier secteur, chroniquement touché par un taux de chômage élevé, a fait l'objet en 2017 d'une collaboration renforcée entre le Service de l'emploi (SDE) et l'association faïtière GastroVaud. Cette collaboration préfigurant la mise en œuvre de l'art 121a Cst (initiative « contre l'immigration de masse ») avait comme principal objectif de valoriser les emplois de service et de rappeler aux employeurs de la branche les avantages de recourir aux prestations des ORP. Elle a permis de récolter 20% de places vacantes supplémentaires et d'augmenter de 30% le placement dans ce secteur.

A la fin de l'année, le Conseil fédéral a précisé que le déploiement des dispositions de mises en œuvre de l'art 121a Cst s'effectuerait en deux phases : dès le 1er juillet 2018, les entreprises de la branche dont le taux de chômage dépassera 8% auront l'obligation d'annoncer leurs places vacantes aux ORP ; dès 2020, ce taux passera à 5%.

L'exercice 2017 aura été marqué par l'enquête pénale menée par le Ministère public sur une escroquerie aux indemnités en cas d'insolvabilité (ICI). Cette enquête, largement relayée par la presse, a incriminé plusieurs employeurs, un nombre important de travailleurs et deux collaborateurs d'un syndicat. Elle a pu établir que la fraude se déployait sur plusieurs exercices et portait sur environ 3 millions de francs. La Caisse cantonale de chômage (CCh) – rattachée au SDE et chargée de verser les ICI – a collaboré étroitement avec le Ministère public et s'est portée partie civile. Dans ce contexte, la CCh a elle-même été audité par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) dans le cadre des révisions bisannuelles, lequel n'a relevé aucun dysfonctionnement en son sein et a pu constater qu'elle respectait scrupuleusement les procédures de versement des ICI. La Cour des comptes a également ouvert une procédure d'audit qui sera clôturée en 2018.

## Diminution du taux de chômage moyen de 4.7 à 4.5% en 2017

Le taux de chômage vaudois est passé de 5.2% à fin janvier 2017 à 4.2% à fin juin 2017. Après cette baisse durant le premier semestre, le taux de chômage est remonté progressivement sous l'effet des facteurs saisonniers pour s'établir à 4.4% le 31 décembre 2017 (5.0% en 2016).

Il convient de rappeler qu'en 2017, le canton de Vaud rassemble à lui seul plus de 64% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale inscrits comme chômeurs en Suisse. S'il pratiquait comme la majorité des cantons, son taux de chômage serait réduit de 0,6 point.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) est passé de 28'019 à fin janvier à 24'718 fin juin 2017 : pour terminer à 26'297 le 31 décembre. Le nombre de chômeurs a connu la même évolution, passant de 19'703 à 16'753 pour remonter à 17'620 fin décembre.

## Indemnisation des demandeurs d'emploi

En 2017, les différentes caisses de chômage du canton ont indemnisé 37'360 chômeurs et versé 647 millions de francs d'indemnités de chômage. A elle seule, la CCh a indemnisé 27'856 chômeurs et versé 503 millions de francs d'indemnités de chômage auxquels il faut ajouter 87 millions de francs au titre des prestations collectives (mesures de réinsertion, RHT, chômage pour intempéries et indemnités en cas d'insolvabilité).

## Financement des mesures du marché du travail

Durant l'année sous revue, le SDE a investi près de 80 millions de francs pour financer les mesures du marché du travail et a contribué ainsi à étoffer les compétences professionnelles des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI).

## Assurance perte de gain maladie APMG

L'assurance cantonale perte de gain maladie destinée aux chômeurs est gérée par le SDE. En 2017, elle a indemnisé 1'632 personnes pour 104'489 jours à hauteur de 15.104 millions de francs.

Financée par des cotisations prélevées sur les indemnités de chômage, l'assurance a vu son taux de cotisation passer de 1.9% à 2.5% dès le 1er avril. Cette décision prise par le Conseil d'Etat a pour objectif d'adapter le niveau des cotisations en fonction des dépenses réelles. En ajustant le taux l'Etat applique le mécanisme destiné à tendre vers l'équilibre financier.

## Surveillance du marché du travail et protection des travailleurs

Durant l'année 2017, le SDE a maintenu un haut niveau de contrôle pour prévenir le dumping social et salarial, lutter contre le travail au noir et vérifier que les prescriptions en liens avec la santé et la sécurité des travailleurs soient respectées. Ce sont ainsi près de 3'500 entreprises qui ont été contrôlées durant cet exercice.

- 262 cas potentiels de sous-enchère ont été transmis à la Commission tripartite chargée de l'exécution des mesures d'accompagnement. 89 interdictions de prester des services pour une durée d'au moins une année ont été prononcées à l'encontre d'indépendants ou d'entreprises étrangères ainsi que 123 amendes pour un montant total supérieur à 235'000 francs.
- 283 employeurs ont été dénoncés pénalement pour des faits de travail au noir. Près de 350 cas de travailleurs en infraction à la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) ont été recensés et sanctionnés par le SDE. Environ 680 cas de personnes non annoncées à l'impôt à la source ont été identifiés et transmis aux autorités compétentes. Environ 690 cas ont été transmis aux caisses de compensation pour des vérifications ultérieures en lien avec les assurances sociales. Il est en effet rappelé que la suppression de l'art. 136 RAVS implique que l'employeur peut désormais annoncer ses travailleurs jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

Le SDE a exigé rétroactivement la restitution de près de 650'000 francs d'indemnités de chômage indûment perçues par des assurés qui exerçaient une activité non déclarée. Au total, 8 employeurs et 67 chômeurs ont ainsi été dénoncés pour infraction à la loi fédérale sur l'assurance-chômage.

Le SDE a facturé des frais de contrôle pour un montant de l'ordre de 375'000 francs (soit 20% de plus qu'en 2016 en raison notamment de l'augmentation du tarif horaire des frais de contrôle de 100 à 150 francs au 1er janvier 2017). Les jours-amendes fermes prononcés par le Ministère public ont dépassé 273'000 francs et les amendes immédiates se sont élevées à plus de 125'000 francs.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a réalisé un audit du système en place pour la réalisation des contrôles relatifs à la santé et la sécurité au travail. Le rapport conclut à une complète adéquation du système en place avec les missions.

## Permis de séjour et de travail

La législation fédérale prévoit un certain nombre de conditions restrictives pour que les ressortissants d'Etats tiers puissent bénéficier d'un titre de séjour et de travail. Parmi ces conditions, le Conseil fédéral fixe chaque année un nombre maximum d'autorisations de courte durée (L) et de séjour (B) par un système de contingents. En 2015 et 2016, le nombre d'unités à disposition avait été réduit et il a été sensiblement ré-augmenté en 2017. Ces augmentations n'ont toutefois pas été suffisantes s'agissant des permis B. Le Conseil fédéral a dès lors pris la décision d'augmenter le contingent de permis B pour l'année 2018 revenant à la situation qui prévalait en 2014.

Par ailleurs, les travailleurs de Croatie bénéficient depuis le 1er janvier 2017 de l'entrée en vigueur du Protocole III d'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes.

## Procédures d'extension des conventions collectives de travail (CCT) 2017

- CCT des paysagistes et entrepreneurs de jardins du Canton de Vaud : extension de l'avenant du 7 octobre 2016 et remise en vigueur ;
- CCT des garages du Canton de Vaud : remise en vigueur ;
- CCT des bureaux d'ingénieurs géomètres vaudois : remise en vigueur.

## Suivi intensif des demandeurs d'emploi

En 2017, une moyenne de 25'706 demandeurs d'emploi (dont 3'134 bénéficiaires du revenu d'insertion (RI)) ont été suivis et conseillés chaque mois par les ORP. Au total, 221'493 entretiens de conseil individuel entre un conseiller et un demandeur d'emploi ont été menés.

## Activation des demandeurs d'emploi en mesures de réinsertion

7'344 demandeurs d'emploi ont participé en moyenne chaque mois à une mesure de réinsertion du marché du travail. Cette intense activation a contribué au développement des compétences et de l'employabilité des demandeurs d'emploi accélérant ainsi leur réinsertion sur le marché de l'emploi.

Cette activité a permis d'occuper la quasi-totalité des places en mesure tout au long de l'année optimisant ainsi l'efficacité du dispositif de réinsertion.

## Mise en place de mesures à destination des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans

Afin de répondre aux besoins et aux freins de ce public, les plateformes de techniques de recherches d'emploi (TRE) se sont adaptées et proposent désormais un module spécifique.

Centrée sur les besoins de chaque participant, la mesure Atout'Age propose une prise en charge personnalisée et modulaire. Elle cherche à valoriser les compétences et raffermir la confiance des demandeurs d'emploi seniors afin de permettre leur retour à l'emploi rapide.

## Déploiement d'un nouveau concept pour l'offre de cours de français

En collaboration avec trois organisateurs, la Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) a mis en œuvre la mesure Fremploi (français pour l'emploi) qui vise à développer les compétences en français et l'autonomie dans un environnement professionnel. Les méthodes de formation plus modernes et plus performantes permettent de progresser et d'atteindre des objectifs spécifiques et individuels.

## Audits des organisateurs de mesures

En 2017, 395 audits d'organismes de mesures ont été effectués par le SDE afin de renforcer la collaboration et le suivi des mesures. Par ailleurs, l'audit du SECO réalisé sur les procédures financières mises en place par l'instance en charge des mesures de réinsertion professionnelle a conclu à un niveau de sécurité très élevé.

## Placement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI

Les ORP ont poursuivi leur collaboration active avec les entreprises afin d'optimiser le placement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI). 5'070 entreprises ont reçu la visite d'un conseiller en personnel et 12'516 places vacantes ont ainsi été acquises. Cette intense activité de placement, cumulée à l'octroi substantiel de mesures favorisant le retour à l'emploi (allocation d'initiation au travail - AIT, stages professionnels, stages d'essai), a permis à 22'395 demandeurs d'emploi (dont 1'688 bénéficiaires du RI) de se réinsérer sur le marché du travail en 2017.

## Collaboration SDE-SPAS : unité commune ORP-CSR

L'unité commune (UC) ORP-CSR créée en 2015 dans le cadre d'un projet pilote de 2 ans et réunissant en un seul lieu les compétences sociales et professionnelles de la réinsertion des bénéficiaires du RI a fait l'objet d'une évaluation de l'IDEHAP présentée à la presse le 27 novembre 2017. Les principales conclusions sont une réinsertion plus rapide des bénéficiaires du RI qu'avec le modèle traditionnel ainsi qu'une réduction des coûts de prise en charge de l'ordre de 2 à 3%. Au vu de ces résultats le Conseil d'Etat a décidé de déployer ce dispositif entre 2018 et 2020 dans les différentes régions du canton. La généralisation de l'UC démarrera avec Lausanne, puis Yverdon ; les autres régions suivront.

## Optimisation des supports d'information

### Développement d'une plateforme d'information interne «Wiki ORP»

A disposition du personnel du SDE et en particulier des ORP, le Wiki ORP permet un accès rapide à l'information nécessaire à l'exécution du contrat de prestations des ORP avec le SECO. A travers les thèmes du placement, du suivi, l'activation en mesures et du contrôle des demandeurs d'emploi et grâce à un outil de recherche performant, cet outil contribue à un meilleur suivi et à une réinsertion plus rapide des demandeurs d'emploi. Les trois instances contributrices (coordination des ORP, instance juridique, logistique des mesures du marché du travail(LMMT)) assurent une mise à jour permanente des données.

## **Guide pratique vers l'emploi (e-learning)**

---

Un parcours en e-learning, édité sous forme de tutoriel et mis en ligne le 14 juin 2017 sur le site internet du SDE, permet aux demandeurs et demandeuses d'emploi du canton de Vaud de se familiariser avec le cadre de prise en charge des ORP et de connaître leurs droits et devoirs vis-à-vis de l'assurance-chômage. Agrémenté d'exemples pratiques et surtout d'outils permettant de favoriser leurs recherches d'emploi, il leur offre un appui matériel supplémentaire pour faciliter leurs démarches auprès des employeurs, mais également auprès des caisses d'assurance-chômage et des ORP.

## **Vidéos d'information**

---

Les vidéos d'information à l'intention des demandeurs d'emploi publiées sur les pages du SDE en 2016 ont été complétées en 2017 par l'ajout de traductions en allemand, anglais, espagnol, portugais et albanais. L'accès à l'information est ainsi facilité et le service au public concerné fortement amélioré.

Afin d'étoffer et de varier les médias, le SDE a également réalisé plusieurs vidéos de présentation des mesures de réinsertion professionnelle destinées aux collaborateurs des ORP qui se tiennent ainsi informés sur l'offre des mesures et les nouveautés via ces supports modernes d'information.

## **Gestion des RH**

---

Le SDE a vu son effectif augmenter tout au long de l'année. A la date du 31 décembre 2017, il comptait 498 collaborateurs. Durant l'année sous revue, 37 collaborateurs ont été engagés et 35 ont quitté le Service (dont plus d'1/5 pour cause de retraite).

## **Engagement d'apprentis**

---

Actif dans la formation des jeunes, le SDE a engagé 8 nouveaux apprentis (3 au sein des ORP et 5 au sein de la CCh) portant le total à 12 apprentis en 2017.

## Rapports

---

- Rapport au Conseil d'Etat sur les activités 2015 de la Commission tripartite du canton de Vaud chargée des mesures d'accompagnements à la libre circulation des personnes.
- Rapport d'activité 2015 sur la lutte contre le travail au noir dans le secteur des métiers de bouche.
- Rapport d'activité 2015 du Service de l'emploi.

## Bulletins et communiqués statistiques

---

- 12 bulletins mensuels et statistiques du chômage.
- 12 communiqués de presse mensuels sur l'évolution du chômage vaudois.

## Articles de presse

---

10 articles publiés dans le cahier emploi de 24heures pour promouvoir les mesures de réinsertion professionnelle.

## 54.1 Conduite du service

### 54.1 Conduite du service

Mise en œuvre et application de la politique agricole fédérale et cantonale; coordination avec les politiques publiques à incidence agricole; administration générale; surveillance de l'apprentissage

#### Descriptif

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de politique et de formation agricoles cantonales. Pilotage et exécution de la politique agricole vaudoise à l'usage du DEIS et du CE en fonction de la politique agricole fédérale. Veille prospective et évaluation de ces politiques.
- Coordination avec les autres politiques publiques touchant l'agriculture (politique régionale, vétérinaire, aménagement du territoire, protection de l'environnement, forêts, eaux et sols, énergie, protection des consommateurs, développement durable, formation professionnelle, statistiques).
- Coordination avec les politiques transversales de l'Etat (finances, personnel, législative et juridique, bâtiments, informatique, communes, affaires extérieures, santé).
- Affaires juridiques et préparation des actes législatifs ; support informatique métier.
- Administration financière et Système de contrôle interne (SCI) ; gestion des ressources humaines.
- Surveillance de la formation professionnelle agricole et des métiers du cheval.
- Accueil et intendance des centres d'enseignement (restauration et hébergement).

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Paysannes et paysans, vigneronnes et vignerons (toutes branches confondues).
- Entreprises formatrices et élèves en formation agricole dans le canton.
- Organisations officielles et professionnelles de l'agriculture et de la formation professionnelle, au niveau cantonal, intercantonal et national.
- Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture suisse (LDK-CDCA: prés. VD).
- Conférence Suisse des Services de l'agriculture cantonaux (COSAC: prés. VD).
- Services de l'Administration cantonale en lien à l'agriculture et la formation professionnelle.
- Direction de l'OFAG et services de l'administration fédérale en lien à l'agriculture.

## 54.2 Formation, vulgarisation et recherche

### 54.2 Formation, vulgarisation et recherche

Enseignement professionnel pour les métiers de l'agriculture, du cheval et de l'économie familiale, avec gestion de trois exploitations pédagogiques; recherche appliquée et suivi technique des cultures et de l'élevage; vulgarisation et formation continue des exploitants agricoles.

#### Descriptif

- Formation professionnelle agricole (agriculteurs) et des métiers du cheval à Agrilogie Grange-Verney et Agrilogie Marcelin (agriculteurs, viticulteurs, cavistes).
- Formation professionnelle initiale en économie familiale au CEMEF, à Marcelin.
- Diverses prestations de formation supérieure (maturité professionnelle; brevet ou maîtrise: agriculteurs, viticulteurs, cavistes, paysannes, gouvernant-e-s de maison) et cours modulaires (permis de traiter, paiements directs, agritourisme, Marcelines).
- Prestations de vulgarisation et formation continue.
- Fourniture de références techniques et économiques (avertissements agricoles, arboricoles et viticoles, analyses et conseils œnologiques, analyses des sols et des fourrages).
- Surveillance des prestations déléguées de formation pour les professionnels de la terre (formation continue, conseil d'exploitation, animation rurale).
- Recherche appliquée: préparation et suivi d'essais agricoles en plein champ pour le compte de la recherche agronomique et de la vulgarisation.
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire des campagnes, des vergers et du vignoble; conception des stratégies de lutte contre les maladies et ravageurs et conseil phytosanitaire.
- Exploitation des domaines pédagogiques de Grange-Verney (agricole et arboricole) et de Marcelin (arboricole et viticole; jardin) ; recherche de nouveaux produits.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves des centres d'enseignement d'Agrilogie (CEMEF, Marcelin et Grange-Verney).
- Participants aux formations modulaires / continues.
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées.
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs; professionnels du cheval; paysannes et métiers de l'économie familiale et de l'intendance.
- Organisations professionnelles, délégataires de tâches publiques ou partenaires de la formation professionnelle ou continue (Prométerre, ProConseil, UFL, OTM, ARQHA, APV).
- Autres centres de formation (CEPM, gymnase) et organisations professionnelles, situés ou logés sur les sites de Marcelin (Office technique maraîcher) et de Grange-Verney (SPAA, Centre betteravier, Fédérations d'élevage, SVGB, SVEA).
- Centrale de vulgarisation AGRIDEA-Lausanne.
- Organisations professionnelles, délégataires de tâches publiques ou partenaires de la formation professionnelle ou continue (Prométerre, ProConseil, UFL, OTM, ARQHA, APV).
- Autres centres de formation (CEPM, gymnase) et organisations professionnelles, situés ou logés sur les sites de Marcelin (Office technique maraîcher) et de Grange-Verney (SPAA, Centre betteravier, Fédérations d'élevage, SVGB, SVEA).
- édition – Imz Centrale des moyens d'enseignement des métiers de l'agriculture, de l'économie laitière et de l'horticulture.
- Stations fédérales de recherche Agroscope (ACW, ALP, ART).

### 54.3 Viticulture et cultures spéciales

## 54.3 Viticulture et cultures spéciales

Accompagnement de l'économie vitivinicole, maraîchère et fruitière; contrôle de la production des vins vaudois; régie des domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve; police phytosanitaire.

### Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange et des enquêtes sur les stocks
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois
- Régie des Domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve
- Police phytosanitaire (surveillance du territoire, contrôle et instructions) concernant la lutte obligatoire contre les organismes nuisibles pour l'agriculture

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Propriétaires et copropriétaires viticoles.
- Communes.
- Interprofessions vitivinicoles vaudoises.
- Office des vins vaudois (OVV).
- Commission des désignations des vins vaudois.
- Commission de l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple (CECCA / LADB).
- Encaveurs (négociants, coopératives et indépendants).
- Société coopérative "Cave Vaudoise".
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) – Laboratoire cantonal.
- Service de la promotion économique (SPECo) – Promotion économique et Police cantonale du commerce.
- Hospices cantonaux / CHUV et autres domaines viticoles de l'Etat.
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil.
- Pépiniéristes-viticulteurs et acheteurs de plants de vigne.
- Ecole d'ingénieurs de Changins.
- Confrérie des vigneron de Vevey.
- Fondation du Château de Chillon et Musée de la Vigne et du Vin au Château d'Aigle.
- Fédération vaudoise des vigneron.
- Gastrovaud, Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers.
- Clientèle privée, grossistes et détaillants.



## **54.4 Promotion**

---

Promotion des produits et de l'image de l'agriculture vaudoise.

### **Descriptif**

---

Promotion de l'image de l'agriculture et des produits agricoles, de l'agritourisme, des produits des domaines cantonaux et de la formation agricole vaudoise.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Organisations et associations de promotion des produits de l'agriculture et de la viticulture vaudoises, des appellations d'origine contrôlées, des produits régionaux ou de terroir, et du tourisme rural, au niveau cantonal, romand ou national.
- Office des vins vaudois (OVV).
- Vaud Terroirs.
- Comptoir suisse (Beaulieu Exploitation, MCH, Swiss Expo, etc.).

## 54.5 Développement rural, structures et contributions

### 54.5 Développement rural, structures et contributions

Distribution des contributions fédérales et cantonales aux exploitants agricoles; accompagnement des projets collectifs et individuels de développement rural; droit foncier rural et droit sur le bail à ferme agricole; financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts; mise en œuvre et suivi des améliorations foncières agricoles.

#### Descriptif

- Gestion du système des données agricoles (inscriptions et recensements agricoles).
- Gestion des demandes et versement des contributions aux exploitants agricoles, soit des paiements directs fédéraux et aides individuelles cantonales (contributions agro-écologiques, soutien à l'agriculture de montagne).
- Surveillance de la coordination et de l'organisation des inspections et contrôles.
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole et du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts.
- Accompagnement et suivi des projets agricoles de développement dans le territoire rural (réseaux écologiques, développement agricole régional, qualité du paysage, efficacité des ressources).
- Suivi et intégration paysagère des projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir et préavis sur les projets d'infrastructures ou d'aménagement du territoire portant atteinte aux terres ou à l'activité agricoles.
- Etude, décisions et suivi des dossiers relatifs aux améliorations foncières agricoles.
- Morcellements.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles.
- Détenteurs d'animaux et autres exploitants agricoles (stat.).
- Propriétaires et fermiers d'immeubles agricoles situés en milieu rural.
- Initiateurs et porteurs de projets collectifs de développement rural ou agro-environnementaux.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Direction et services de l'administration cantonale vaudoise (ACV) en lien à la protection de l'environnement (Direction générale de l'environnement, DGE), la protection des animaux (Service de la consommation et des affaires vétérinaires, SCAV) ou le calcul des contributions (Administration cantonales des impôts, ACI).
- Services de l'ACV en lien au territoire agricole (Service du développement territorial - Aménagement du territoire (SDT-AT), Office de l'information sur le territoire (OIT), Office du registre foncier (ORF), Statistique Vaud) et le développement rural (SDT-AF, SPECo).
- Commissions foncière rurale.
- Commission d'affermage.
- Institutions vaudoises de crédits agricoles (FIA, FIR, OVCA).
- Office de crédit agricole de Prométerre (gérance FIR-FIA-OVCA).
- Office Eco'Prest de Prométerre (coordination et délégation des contrôles).
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE.
- Commissaires régionaux et suppléants.
- Préposés agricoles.
- Organisations et associations professionnelles, corporatives ou environnementales actives dans la défense des intérêts concernés par ces missions.
- Syndicats d'améliorations foncières.
- Communes.

## Conduite du service

### Année agricole et météo

L'année 2017 est marquée par un important déficit hydrique. Seuls février et décembre sont plus arrosés. La température moyenne est élevée, approximativement 1°C au-dessus de la moyenne pluriannuelle. L'épisode de gel d'avril a causé d'importants dégâts dans certaines régions.

La période d'estivage a débuté sous de bons auspices. Quelque peu pluvieux, mai a donné quelques soucis aux éleveurs ; le chaud et le sec qui ont suivi ont freiné la croissance du fourrage. Les fenaçons ont généré quantité et qualité, par la suite la repousse fut ralentie par les conditions météorologiques. Les grandes cultures ont profité de ces conditions, même si certaines cultures, en sol séchard, ont dû être arrosées où cela était possible. La qualité des céréales est présente, de même que la quantité ; il a fallu déclasser des lots de panifiables en fourrager ; le colza a répondu présent et les pommes de terre ont enfin récompensé les producteurs après plusieurs années difficiles. Les vendanges ont été dans la norme en terme de quantité avec une belle qualité. Le Vully a sévèrement souffert du gel printanier, certains maraîchers ont vu leur production partiellement ou entièrement détruite. Les vergers ont donné de beaux fruits mais en quantité moindre.

### Actes législatifs

Le Conseil d'Etat a renouvelé le versement de contributions en faveur des exploitations agricoles dont le bétail est estivé en France voisine dans le cadre du package franco-suisse pour la période allant de 2018 à 2021. Dans le contexte actuel du marché du lait, le Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) estime que ces contributions sont nécessaires pour atténuer les effets du changement découlant de la politique agricole fédérale 2014-2017.

Sur la base de la Loi sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr) et afin d'assurer la promotion de la qualité et des ventes des fruits produits dans le canton ainsi que la formation nécessaire à l'adaptation de la production au marché, le Conseil d'Etat a étendu à tous les professionnels de la branche la contribution financière décidée par l'Union fruitière lémanique (UFL). Ainsi et pour la période allant de 2017 à 2021, les contributions professionnelles à caractère obligatoire seront applicables à tous les producteurs de fruits sur sol vaudois ayant une surface d'au moins 2'000 m<sup>2</sup> de cultures fruitières intensives.

### Marchés et économie agricole

Les conditions difficiles dans lesquelles doit évoluer le marché du lait de centrale ne permettent pas d'espérer une augmentation du prix à la production. Dans ce contexte, le SAVI étudie un panel de solutions diverses afin de soutenir la production laitière cantonale.

Dans le domaine de la production animale, les problèmes liés au non-respect des dispositions de l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux (OPAn) par un engraisseur de porcs vaudois ont conduit le Conseil d'Etat à assainir le secteur des porcheries et à édicter des normes très strictes pour les détenteurs de porcs.

Le prix de la betterave est en constante diminution et le Canton soutient un projet relatif à la logistique du transport vers les sucreries dans la perspective de diminuer les coûts et d'améliorer la marge.

## Formation

L'année 2017 poursuit la logique de formation initiée en 2016 avec le lancement de nouvelles offres destinées au développement de compétences favorisant une diversification de l'agriculture axée sur l'acquisition de valeur ajoutée. La politique agricole fédérale d'ouverture des marchés exige du secteur primaire qu'il fasse évoluer la nature de ces prestations en proposant des produits et services de hautes qualités. L'objectif est de se distinguer de l'offre en denrées alimentaires des marchés internationaux. Ainsi, Agrilogie a ouvert en 2017 une nouvelle classe de "Patente en viticulture biologique". Elle s'adresse aux professionnels de la viticulture ainsi qu'aux apprentis souhaitant obtenir un CFC de viticulteur avec orientation en cultures biologiques. Au-delà de cette évolution, il convient de relever que malgré un secteur en crise avec la disparition régulière d'exploitations agricoles, les effectifs d'Agrilogie demeurent stables avec 954 apprentis et élèves à la rentrée 2017 alors qu'ils étaient 950 à la rentrée 2016.

### Viticulture et cultures spéciales

Depuis le 1er janvier 2017, le centre de compétence pour les cultures spéciales est sous la conduite du Dr. Olivier Viret, actif durant 25 ans dans la recherche vitivinicole d'Agroscope. Un nouveau responsable du laboratoire d'œnologie a été engagé en la personne de M. Samuel Panchard, nommé en remplacement du titulaire qui a repris la responsabilité du domaine pédagogique de Marcelin.

La gestion du verger du domaine de Marcelin a été remise à l'Union fruitière lémanique (UFL) pour un mandat de cinq ans, tout comme le jardin potager à un privé afin d'y développer le maraîchage biologique et la production de jus de pommes. Par ces mesures, l'approvisionnement des réfectoires du SAVI en fruits, légumes et jus de fruits est garanti et les activités de recherche et de développement sur le site sont maintenues.

En matière de viticulture, l'exploitation de Marcelin devient un domaine pilote d'expérimentations pratiques pour l'enseignement, la démonstration aux milieux professionnels pour une viticulture écologique, garantissant de l'innovation et des vins à haute qualité. Les thèmes traités sont l'entretien des sols et du cavaillon sans herbicides, le semis de compositions botaniques endémiques peu concurrentielles pour la vigne, les cépages résistants aux maladies fongiques, les nouveaux cépages rouges (Merello, Gamarello, Cornarello, Nerolo, Cabernello) et la culture biodynamique. Un projet sur les relations physiologiques entre les terroirs et le dépérissement du Gamaret par les maladies du bois dans les 30 parcelles du projet « terroir vaudois » (2000-2010) a été initié.

## **Promotion**

---

A la suite de la démission du directeur de Vaud Terroir, une réflexion a été engagée afin de réunir dans une même organisation la promotion des vins et des produits de terroir.

## **Développement rural, structures et contributions**

---

Les exploitations agricoles vaudoises ont référencé leurs parcelles dans le nouveau portail géomatique de l'application intercantonale ACORDA. Les données de base pour le paiement des contributions agricoles fédérales et cantonales ont ainsi été actualisées et gagnent en précision. Des utilisations ultérieures de ces données représentent une première étape de mesures futures de simplification administrative.

La lutte contre la flavescence dorée, maladie incurable de la vigne, s'est intensifiée en 2017. En effet, l'éradication de l'insecte qui transmet le phytoplasme à la vigne n'a pas été possible en l'espace d'une campagne et le périmètre de surveillance et de traitements phytosanitaires obligatoires a été étendu à l'ensemble du Lavaux fin 2017. Ces mesures préventives pèsent sur les vigneron, touchés également par le gel au printemps 2017.

**Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS)**  
**Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI)**  
**Projets particuliers et réalisation des objectifs 17**

Deux projets pilotes de la Confédération en matière d'usage efficient des ressources naturelles par l'agriculture ont été acceptés et débiteront en 2018. Le premier vise à un usage parcimonieux de l'eau dans le cadre de l'irrigation agricole. Le second à une préservation des sources alimentaires des abeilles sauvages et domestiques dans les zones exploitées par l'agriculture. Ces deux projets phares vont livrer des résultats qui seront ensuite transposés à l'échelle nationale si la pertinence des mesures est avérée.

Le plan phytosanitaire fédéral vise à réduire de moitié les risques de l'usage des produits phytosanitaires. Le SAVI a engagé un processus participatif pour une transposition dans un plan cantonal avec des mesures concrètes, auquel le Canton apportera son soutien technique et financier pendant six ans à compter de 2018.

## Accès site internet SAVI et actes législatifs modifiés

---

<http://www.vd.ch/themes/economie/agriculture/>

Arrêté relatif aux contributions allouées pour les années 2018 à 2021 aux exploitants agricoles qui estivent leur bétail sur France (pacage franco-suisse)

Arrêté relatif à l'extension à tous les producteurs vaudois de fruits à noyau, de fruits à pépins et de kiwis de la contribution professionnelle obligatoire perçue par l'UFL

## 114.0 Administration

---

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

## Descriptif

---

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Support juridique
- Gestion de l'assurance qualité
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux
- Autres cantons
- Médias

## 114.1 Laboratoires

---

- Activités d'analyses
- Prestations techniques
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

## Descriptif

---

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat
- Analyses vétérinaires

## Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Offices fédéraux
- Services de l'Etat de Vaud
- Services d'autres cantons
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux



## 114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

### Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau potable
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages ouvertes au public
- Octroi d'agréments pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Gestion du système d'information géographique des réseaux de distribution d'eau potable
- Préavis sur les constructions (CAMAC)
- Contrôle des pharmacies vétérinaires

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages
- Offices fédéraux
- Vétérinaires

## **114.3 Poids et mesures**

---

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

### **Descriptif**

---

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Consommateurs
- Commerces et entreprises
- Institut fédéral de métrologie

## 114.4 Lutte contre les épizooties

### 114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

#### Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Mesures de lutte
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Surveillance des ruchers
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Surveillance du commerce de bétail

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail
- Apiculteurs
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux
- Offices fédéraux

## 114.5 Protection des animaux

### 114.5 Protection des animaux

---

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

#### Descriptif

---

- Contrôles des conditions de détention
- Enquêtes
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Offices fédéraux

## 114.6 Police des chiens

---

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

### Descriptif

---

- Contrôles, évaluations comportementales et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

## 114.7 Médecine vétérinaire

---

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

### Descriptif

---

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Autorisation de commerce de détail
- Surveillance des cliniques vétérinaires

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

## Lutte contre l'antibiorésistance

Fin 2015, le Conseil fédéral adoptait la stratégie nationale de lutte contre la résistance aux antibiotiques. Cette stratégie se fonde sur la mise en œuvre de différentes mesures environnementales, agricoles ou en lien avec la santé animale et humaine. Parmi ces mesures, on citera notamment la prévention, l'utilisation appropriée d'antibiotiques ou la formation et l'information des différents acteurs. Sur ce dernier point, la Suisse a multiplié en 2017 les messages de sensibilisation pour un bon usage des antibiotiques. Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) s'est également engagé à promouvoir une utilisation judicieuse des médicaments vétérinaires en organisant trois séances d'information sur ce sujet, deux adressées aux éleveurs et une à l'attention des vétérinaires autorisés à pratiquer dans le canton.

## Analyse des micropolluants

Des analyses de composés phytosanitaires, de leurs produits de dégradation et la recherche de traceurs d'eaux usées ont été réalisées pour la deuxième année consécutive après la mise en place du pôle cantonal d'analyses des micropolluants (PCAM). De plus, le programme d'analyses de composés organiques volatiles (COV) a été poursuivi pour les sources et puits concernés.

Une soixantaine de produits phytosanitaires ou leurs sous-produits de dégradation ont été recherchés dans 252 réseaux de distribution, 34 ressources en eaux souterraines et 9 sources ou puits. Dans 205 réseaux, des composés phytosanitaires ou leurs sous-produits ont été mis en évidence, dans des teneurs conformes aux exigences légales en vigueur.

Des traceurs d'eaux usées ont été détectés dans 92 réseaux. Ceci est dû à l'infiltration d'eaux superficielles dans les bassins d'alimentation des sources ou puits, sans que cela ne présente de danger pour la santé humaine.

## Activités parlementaires

Le Conseil d'Etat a répondu à diverses interventions parlementaires concernant le domaine de la consommation et des affaires vétérinaires. Deux interventions étaient en lien avec la thématique des abattoirs (Interpellation du député José Durussel « Quels abattoirs demain dans notre canton ? » et interpellation Jean Tschopp et consorts « Que restera-t-il de vaudois dans nos saucissons ? »). Une intervention concernait la protection des animaux dans les porcheries (interpellation Yves Ferrari et consorts « Les cochons se cachent pour mourir »). La question canine a suscité quant à elle une intervention (interpellation Jérôme Christen et consorts « Quand l'Etat de Vaud recommandera-t-il l'applique dentaire comme alternative à la muselière ? »). S'agissant de la consommation, le Conseil d'Etat a répondu à la question orale du député Stéphane Montagero « Quand le canton de Vaud se mettra-t-il aux contrôles non annoncés ? ».

## Activités du service par domaine

La présente rubrique couvre l'activité déployée par le service durant l'année 2017. Les documents ci-dessous présentent les principaux indicateurs relatifs à l'activité des différentes sections du service

[Affaires vétérinaires rapport annuel](#)

[Distribution et inspection de l'eau rapport annuel](#)

[Inspection des denrées alimentaires et métrologie rapport annuel](#)

[Laboratoires rapport annuel](#)

## **Campagne de contrôle sur la protection des animaux**

Comme annoncé, le SCAV a renforcé les contrôles dans le domaine de la protection des animaux. Ce sont donc plus de 1000 contrôles répartis en contrôles de base, contrôles de suivi et contrôles liés à des plaintes qui ont été réalisés, notamment dans le domaine de la détention des animaux de rente. Cela représente une augmentation de presque 30% par rapport à l'année précédente. Le taux de non-conformité des contrôles de base atteint 17%.

Le nombre de contrôles non annoncés a également été augmenté. S'agissant du contrôle de porcheries, plus de 80% des contrôles ont été faits de manière inopinée.

## **Analyses de laboratoire de la section biologie des denrées alimentaires**

Durant l'année 2017, la section de biologie a pris en charge et traité 9'217 échantillons pour des analyses de microbiologie et de biologie moléculaire. La section a réussi à augmenter la volumétrie analytique durant cette année tout en implémentant une nouvelle technologie et en prenant en charge la supervision d'un travail de master. Le travail et les compétences de cette section ont été valorisés au travers de mandats pour la Fédération romande des consommateurs (FRC) et Bon à savoir.

## **Programme de législation, mettre en œuvre la politique cantonale de l'eau**

Durant l'année écoulée, 23 réseaux ont été introduits dans SIRE (Système d'Information géographique des Réseaux d'Eau potable) qui totalise à ce jour 175 réseaux de distributeurs saisis, représentant une longueur totale de 4'586 km de conduites.

S'agissant des plans directeurs de la distribution de l'eau (PDDE), 153 sont à jour. En outre, 12 plans directeurs ont été approuvés en 2017. Au 31 décembre, le canton comptait 282 distributeurs d'eau actifs.



## Informations spécifiques

---

Le site du SCAV comprend de nombreuses informations relatives aux activités du service:

- [vd.ch/scav](http://vd.ch/scav)

## Informations générales

---

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV :

- **Site de l'OFSP** (Tabac, radioactivité, rayonnements et sons, produits chimiques, statistiques épidémiologiques, professions de la santé)
- **Site de l'OSAV** (Protection du consommateur, nutrition, affaires vétérinaires )
- **Site du METAS** (Métrologie légale, poids et mesures)
- **Site de l'OFAG** (Production primaire, produits bio, AOP/IGP, indications de production particulières)

## 56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

### Descriptif

- Analyse des dossiers de construction ou de transformation pour décision CAMAC (Centrale des autorisations de construire).
- Contrôle de l'application des normes et recommandations et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.
- Gestion de la documentation technique.
- Appui technique pour le suivi de la construction de la Maison du Sport Vaudois.
- Octroi de préavis techniques pour la détermination de subsides.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).
- Ecoles.
- Associations et clubs sportifs.
- OFSPO (Office fédéral du sport).
- BPA (Bureau de prévention des accidents).
- APR (Association des piscines romandes et tessinoises).
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).
- Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL).
- Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC).
- Fondation "Fonds du sport vaudois".

## 56.0 Administration

---

Gestion et administration du service.

### Descriptif

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH (en collaboration avec le secrétariat général du département).
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

## **56.1 Organismes sportifs internationaux**

---

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

### **Descriptif**

---

- Attirer de nouvelles fédérations et organisations sportives internationales sur le territoire vaudois.
- Accompagner et faciliter l'installation sur le territoire vaudois de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Divers services de l'administration cantonale.
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECo).
- Swiss Olympic.

## **56.2 Education physique**

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

### **Descriptif**

- Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services du département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé.
- Enseignants d'éducation physique et sportive, de rythmique, de natation et enseignants généralistes.
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.

## 56.3 Promotion du sport

### Descriptif

- Elaboration des mesures de promotion de la santé par le sport, en collaboration avec le Service de la santé publique (SSP).
- Organisation et développement du programme fédéral Jeunesse+Sport (J+S).
- Collaboration à la gestion de la Fondation "Fonds du sport vaudois".
- Etude et conduite des projets d'actions de soutien au sport.
- Formation de l'encadrement (monitrices et moniteurs J+S).
- Information
- Réflexion sur le rôle et la place du sport d'élite dans le canton.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etablissements d'enseignement et instituts de formation, notamment Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne (ISSUL) et Haute école pédagogique (HEP).
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Service de la santé publique (SSP).
- Public.

## Sur le plan interne

- Le maintien du label «Entreprise formatrice favorable au sport de performance» délivré par Swiss Olympic.

## La publication

- du document « Education physique et sportive – directives » qui recueille toutes les directives concernant l'évaluation de l'éducation physique et sportive dans la scolarité obligatoire;
- d'un calendrier du fair-play en collaboration avec le dessinateur Nicolas Denis, alias Nic;
- du numéro 53 de la revue « Espaces pédagogiques »;
- du dixième numéro de la lettre d'information annuelle aux clubs vaudois « VD-Sport-Info »;
- du Guide des mesures de sécurité 2017-2018 en éducation physique et sportive scolaire;
- d'une enquête statistique menée auprès de tous les clubs vaudois, en collaboration avec Statistique Vaud.

## La mise sur pied

- de la rencontre annuelle des associations sportives cantonales vaudoises;
- de la rencontre biennale des répondants dans le domaine du sport des communes vaudoises de plus de 3'000 habitants;
- en collaboration avec la Fondation « Fonds du sport vaudois », de la remise des bourses du « Fonds du sport vaudois » aux sportifs détenteurs de cartes Swiss Olympic or, argent, bronze et élite;
- de la 19e édition de la cérémonie du Mérite sportif vaudois qui a récompensé la meilleure sportive, le meilleur sportif, le meilleur espoir, l'équipe sportive, le dirigeant sportif et le club sportif de l'année 2017 et qui a mis à l'honneur les champions de Suisse Elite de notre canton ([www.meritesportifvaudois.ch](http://www.meritesportifvaudois.ch));
- de 14 séances d'animation pédagogique en éducation physique et sportive (EPS);
- de 12 conférences régionales des chefs de file de l'EPS;
- de 2 séances d'information pour les nouvelles personnes enseignant l'EPS;
- de 2 séances pour les nouvelles personnes enseignant la rythmique;
- d'un séminaire de 2 jours pour les enseignants EPS des écoles de la transition;
- d'une rencontre des coordinateurs sportifs des structures Sport-Etudes du canton;
- de 121 modules de formation J+S (34 cours de formation de moniteurs, 2 cours de formation de coachs, 5 modules de perfectionnement de coachs, 44 modules de perfectionnement de moniteurs, 13 modules de formation continue 1 et 2, 2 modules de perfectionnement pour experts, 8 modules de prévention « Toxicomanie », « Abus sexuels », et « activités physiques pour les jeunes en surpoids » ainsi que 13 cours J+S « Sport des enfants ») regroupant près de 2'500 participants;
- de 14 séances de commissions de discipline sportive J+S.

## La supervision

- de 696 camps sportifs scolaires concernant 28'486 élèves;
- de plus de 1'000 offres J+S annoncées par les structures sportives vaudoises donnant droit à des subventions fédérales pour plus de 6,5 millions de francs;
- de l'organisation de l'EPS dans 97 établissements de la DGEO et 12 gymnases;
- du sport scolaire facultatif pour près de 20'000 élèves des degrés primaire et secondaire, étudiants des gymnases et apprentis des écoles professionnelles;
- de 9 compétitions scolaires cantonales;
- de la délégation regroupant les participants vaudois à la journée suisse de sport scolaire;
- de la partie sportive des 7 structures sport-études de la scolarité obligatoire.

## Dans le secteur scolaire...

- Lancement de l'organisation de la Journée suisse de sport scolaire 2018;
- Suivi du concept « Entreprise formatrice favorable au sport de performance » qui vise à réserver des places d'apprentissage à des sportifs d'élite auprès des entreprises privées et des administrations;
- Suivi de la réalisation d'un programme d'établissement de l'EPS dans chaque établissement du degré secondaire I;
- Poursuite et élargissement du projet « Sport-Santé » en collaboration avec le Service de la santé publique (SSP);
- Mise en ligne du site de ressources pédagogiques en EPS;
- Suivi de la réalisation des plans d'études des écoles professionnelles;
- Création d'une planification annuelle pour l'enseignement de l'EPS dans l'Ecole de la transition;
- Préparation de projets pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2020;
- Amélioration de la plateforme web pour l'évaluation de la scolarité obligatoire;
- Ouverture de deux structures sport-études : trampoline d'une part et basketball d'autre part.

## Dans le secteur associatif

- Soutien à la politique cantonale du sport des adultes;
- Collaboration avec la Fondation « Fonds du sport vaudois » pour la construction et l'exploitation de la Maison du Sport Vaudois à Leysin ([www.msud.ch](http://www.msud.ch)).

## Dans le secteur du sport international

- Organisation d'un workshop à propos du développement durable et rassemblant près de 130 représentants des milieux sportifs;
- Organisation de 8 séminaires (378 participants au total) pour les employés des fédérations sportives internationales. Taux de satisfaction élevé (4.4 sur une note maximale de 5);
- Organisation de la réunion annuelle des fédérations et organisations sportives internationales, (120 présidents et directeurs/secrétaires généraux, en présence du Président du Comité international olympique ainsi que des autorités cantonales, communales et fédérales);
- Suivi du développement du cluster sport "ThinkSport" qui vise à mettre en réseau tous les acteurs vaudois (fédérations, entreprises, hautes écoles, etc.) concernés et intéressés par le secteur du sport international;
- Mise en place de collaborations entre le SEPS et les milieux scolaires du canton (DGEO et DGEP) pour la conduite d'un projet commun incluant quelques fédérations sportives internationales dans le cadre des JOJ 2020.

## Dans le secteur Jeunesse+Sport

- Collaboration avec la « Fondation Fonds du sport vaudois » pour l'exploitation de la Maison du Sport Vaudois notamment;
- Extension de l'offre de formation et de perfectionnement pour les moniteurs par la mise sur pied de 121 cours dans le cadre des programmes Jeunesse+Sport suivants :
  - a) « Sport des enfants » pour les enfants entre 5 et 10 ans
  - b) « Sport des jeunes » pour les personnes entre 10 et 20 ans;
- Mise en application du nouveau programme « assurance qualité » qui consiste à effectuer des visites (44) dans les clubs et pour évaluer les leçons données aux participants;
- Collaboration avec la DGEO pour la préparation des nouvelles modalités de versement des subventions fédérales J+S, notamment pour les camps sportifs scolaires.

## Dans le secteur des équipements sportifs

- Obtention d'un crédit de 30 millions de francs pour la réalisation de la patinoire de Malley;
- Participation aux jurys et aux commissions suivants : Commission Consultative des Constructions Scolaires (CCCS); commission extra-parlementaire communale de St-Prex pour la future piscine; groupe suivi projet de la patinoire-piscine de Malley; expert dans le cadre du concours de la salle triple à Yvonand;
- Suivi de projet : salle triple à Arzier-Le-Muids; salle triple à Moudon; salle triple à Puidoux; salle triple à St-Prex; salle triple à Yvonand; salle triple à Yverdon; salle double à Gilly; salle double à Epalinges.



Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS)  
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)  
Sources d'informations complémentaires

### **Autres informations en lien avec le service**

---

Pour tout renseignement complémentaire, nous recommandons aux lecteurs de se rendre sur le site internet du Service de l'éducation physique et du sport : [www.vd.ch/seps](http://www.vd.ch/seps)

Ainsi que dans la thématique "Sport" du site internet de l'Etat de Vaud : [www.vd.ch/sport](http://www.vd.ch/sport)

## **306.1 Etat civil**

Etat civil cantonal et offices d'état civil

### **Descriptif**

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillance
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Ensemble de la population
- Communes
- Tribunaux
- Justices de paix
- Notaires
- Administration en général
- Offices de l'état civil et officiers de l'état civil du canton de Vaud et des autres cantons

### **306.3 Naturalisation**

---

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité (LN) et de la Loi sur le droit de cité vaudois (LDCV).

#### **Descriptif**

---

- Examen des dossiers transmis par les communes.
- Conseil aux communes et renseignement des usagers (conditions, pratique, lois).
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers.
- Préparation du préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).
- Préparation du préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Ressortissants étrangers domiciliés dans le canton de Vaud bénéficiant d'un titre de séjour valable et remplissant les conditions de la naturalisation.
- Communes / Municipalités.
- Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

## 306.4 Asile et retour

La division Asile du SPOP traite les dossiers relevant de l'asile : gestion du séjour, octroi de l'aide d'urgence, exécution des décisions de renvoi et d'expulsion pénale, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en application de la loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Les missions relatives au conseil et à l'aide au retour, l'exécution des décisions de renvoi ou d'expulsion pénale et l'octroi de l'aide d'urgence sont assurées de manière transversale en s'adressant à l'ensemble de la population étrangère devant ou souhaitant quitter la Suisse.

### Descriptif

- Gestion administrative du séjour des personnes requérant l'asile et de celles titulaires d'une admission provisoire.
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi de l'aide au retour.
- Organisation et exécution des décisions de renvoi ou d'expulsion pénale.
- Elaboration de la convention de subventionnement de l'EVAM, négociation de son budget et mission de suivi et de contrôle de la subvention.
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois dans l'attente de leur départ.
- Examen des demandes de régularisation pour cas de rigueur.
- Instruction, pour le compte du département, des recours contre les décisions du directeur de l'EVAM.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois.
- Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).
- Tribunal administratif fédéral (TAF).
- Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), Police cantonale, Service pénitentiaire (SPEN), Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP), Ordre judiciaire vaudois (OJV), Ministère public.
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).
- Bureaux communaux de contrôle des habitants.
- Employeurs.

## 306.5 Etrangers

### Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) ou de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande.
- Information, assistance, instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants et surveillance.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère.
- Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers.
- Service de l'emploi (SDE), Police cantonale, Service pénitentiaire (SPEN), Service de protection de la jeunesse (SPJ), Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP).
- Entreprises.
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...).
- Juges de paix.
- Maisons de détention administrative.
- Caisses de compensation AVS-AI.
- Représentations suisses à l'étranger.
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP).
- Association suisse des chefs de police des étrangers.
- Association romande des chefs de police des étrangers.
- Commission fédérale des migrations (CFM).
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR).
- Service fédéral de lutte contre le racisme.
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte).
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI).
- Bureau lausannois des Immigrés (BLI).
- Oeuvres d'entraide et associations.
- Tribunal fédéral et Cour de droit administratif du Tribunal cantonal.
- Commissions communales "suisse/étrangers".

## 306.6 Documents d'identité

Traitement des demandes de documents d'identité (passeport biométrique, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses (LDI).

Saisie des données biométriques des ressortissants au bénéfice d'un titre de séjour d'Etats non membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) en application de la Loi fédérale du sur les étrangers (LEtr).

### Descriptif

- Vérification des dossiers et validation des commandes de documents d'identité de ressortissants suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger.
- Saisie des données biométriques des ressortissants suisses et étrangers.
- Etablissement de passeports provisoires aux citoyens suisses.
- Information des nouveaux préposés communaux.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger.
- Ressortissants étrangers au bénéfice d'un titre de séjour "États tiers", domiciliés dans le canton de Vaud.
- Requérents d'asile ou apatrides au bénéfice d'une autorisation d'obtention d'un titre de voyage ou de passeport pour étranger, domiciliés dans le canton de Vaud.
- Administrations communales.
- Polices communales et cantonale.
- Division Etrangers du Service de la population.
- Police fédérale (fedpol), section documents d'identité à Berne.
- Représentations consulaires en Suisse et à l'étranger.
- Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

## **306.7 Administration**

---

Gestion et administration du service.  
Traitement de problématiques juridiques.  
Relations avec les communes.  
Autorité de surveillance des contrôles des habitants.

## **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

---

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEIS.
- Services transversaux.
- Communes.

## **Descriptif**

---

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support aux communes.

## **306.8 Intégration des étrangers et prévention du racisme**

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales cantonales en la matière (LIEPR).

### **Descriptif**

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) travaille sous la responsabilité de la Déléguée cantonale à l'intégration. Comme centre de compétences en matière d'intégration, il offre des conseils et des orientations personnalisés. Comme service de contact cantonal auprès de la Confédération pour les questions d'intégration, il pilote les programmes cantonaux et gère les financements fédéraux d'intégration, ceci dans six domaines prioritaires : "langue et formation"; "marché du travail"; "politique d'accueil des nouveaux arrivants"; "cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines"; "école, famille, égalité" et "prévention du racisme et compréhension interreligieuse".

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Personnes immigrées (permis B, C, F) résidant durablement en Suisse et, de manière générale, l'ensemble des populations suisses et immigrées du canton de Vaud.
- Communes.
- Délégués à l'intégration.
- Associations de personnes immigrées.
- ONG spécialisées.
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).
- Commissions consultatives intégration.
- Conférence suisse des Délégués à l'intégration.
- Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).
- Commission fédérale des questions de migration.
- Commission fédérale de lutte contre le racisme.
- Service de lutte contre le racisme.
- Monde académique.



## Étrangers: expulsion pénale des criminels

En septembre 2017 sont entrées en vigueur les modifications de la loi vaudoise d'application de la législation fédérale sur les étrangers (LVLEtr).

Adoptées par le Grand Conseil en mars 2017, elles adaptent la législation cantonale à la nouvelle loi fédérale instaurant l'expulsion pénale des criminels (en application de l'initiative «Pour le renvoi des étrangers criminels» adoptée en votation populaire). Le Service de la population est désormais chargé de l'exécution des expulsions prononcées par les tribunaux. Les nouvelles dispositions donnent également à ce service la compétence décisionnelle pour l'application des mesures de contrainte (assignation à résidence et détention administrative) en vue de l'organisation du départ, qu'il soit ordonné par un juge pénal (expulsion judiciaire) ou décidé par une instance fédérale (asile).

A l'occasion de ces modifications, les critères de reconnaissance des écoles privées permettant d'obtenir une autorisation de séjour pour les élèves étrangers ont également été précisés dans la LVLEtr.

## Naturalisations

En 2017, le nombre de naturalisations est resté soutenu (près de 7'000, toutes procédures confondues, cantonales et facilitées fédérales). L'entrée en vigueur le 1er janvier 2018 d'une nouvelle législation fédérale, davantage restrictive, a sans doute contribué à l'engouement pour la naturalisation en 2016 et 2017. (Sur l'adaptation de la législation cantonale voir chapitre « Projets particuliers ».)

## Asile

En 2017, la diminution du nombre d'arrivées de requérants d'asile en Suisse s'est poursuivie : moins de 20'000 personnes, contre 27'000 en 2016 et 39'000 en 2015. Le nombre de personnes attribuées au Canton par la Confédération a naturellement également baissé (quelque 1'400 personnes, contre 2'100 en 2016). Conjugée aux 730 départs contrôlés enregistrés cette année, cette diminution a permis à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) de fermer au cours de l'année la totalité des abris de protection civile qu'il exploitait (jusqu'à 16 en 2016).

Quant au nombre de mineurs non accompagnés ayant déposé une demande d'asile hébergés par l'EVAM, il a également diminué en 2017 après une augmentation spectaculaire en 2015. En fin d'année, 160 adolescents se trouvaient dans les foyers spécialisés de l'EVAM, soit une diminution de 40% par rapport à l'année précédente.

## Etat civil

L'état civil du canton a enregistré 35'000 événements (naissances, décès, mariages, partenariats enregistrés, reconnaissances et déclarations sur le nom). Outre 2'911 mariages «traditionnels », 150 mariages ont été célébrés sur des sites d'exception, témoignant du maintien de l'intérêt du public pour cette spécificité vaudoise. Le nombre de partenariats enregistrés a pour sa part sensiblement augmenté en 2017 (91, soit un tiers de plus qu'en 2016).

## **Naturalisation: nouvelle loi sur le droit de cité vaudois**

---

Dans la perspective de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2018 de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité, restreignant les conditions d'accès à la nationalité suisse, le Canton devait adapter sa législation. En automne 2017, le Conseil d'Etat a soumis à consultation puis présenté au Grand Conseil un projet de nouvelle loi cantonale sur le droit de cité vaudois. Adopté en décembre, ce texte conforme le droit vaudois à la nouvelle législation fédérale davantage restrictive entrée en vigueur le premier janvier 2018, tout en respectant la Constitution vaudoise qui défend le principe d'une naturalisation aisée pour les étrangers. Le nouveau dispositif légal, en réorganisant les tests de connaissances et en instituant une autorité de surveillance - désormais assurée par le Service de la population, tend également à harmoniser les pratiques communales, afin de renforcer l'égalité de traitement en matière de naturalisation sur le territoire vaudois.

Office fédéral des migrations (ODM)

## Etat civil

### Service de la population

#### Direction ETAT CIVIL

Rue Caroline 2  
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 38 57  
etatcivil.cantonal(at)vd.ch

[www.vd.ch/etat-civil](http://www.vd.ch/etat-civil)

## Naturalisation

### Service de la population

#### Secteur NATURALISATIONS

Rue de Langallerie 9  
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 45 91  
info.naturalisation(at)vd.ch

[www.vd.ch/naturalisation](http://www.vd.ch/naturalisation)

## Asile

Asile sur le site cantonal: [www.vd.ch/asile](http://www.vd.ch/asile)

L'asile sur le site de l'Office fédéral des migrations (ODM)

Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

## Etrangers

Office fédéral des migrations (ODM)

Service de la population (VD)

## Identité

### Service de la population

#### Centre de biométrie et des DOCUMENTS D'IDENTITE

Quartier du Flon - Voie du Chariot 3  
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 800 01 1291  
info.passeport(at)vd.ch

[www.vd.ch/documents-identite](http://www.vd.ch/documents-identite)

ou

[www.vd.ch/biometrie](http://www.vd.ch/biometrie)

## Administration

### Service de la population

#### DIRECTION

Av. de Beaulieu 19  
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 49 49  
info.population(at)vd.ch

## Intégration

---

**Service de la population**  
**BUREAU CANTONAL DE L'INTEGRATION (BCI)**

Rue du Valentin 10  
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 49 59

Tél. : +41 21 316 49 59  
info.integration(at)vd.ch

[www.vd.ch/integration](http://www.vd.ch/integration)